



Municipalité
de Donneloye

Villages de
Donneloye-Gossens-
Mézery-Prahins

Tous ensemble

No 38 - août 2017

Billet de la Syndique

Mesdames, Messieurs,

La vie d'une Commune n'est pas un long fleuve tranquille. Si Autorités et Habitants souhaitent vivre un développement harmonieux, entrer dans la modernité sans abandonner nombre de traditions, force est de constater que nos petites communes doivent faire face à des décisions pas toujours compréhensibles, voire contestables. Je suis convaincue qu'il ne doit pas y avoir de compétition mais une complémentarité entre les grands centres et nos villages. Nous ne voulons pas rivaliser mais défendre chacun nos entités économiques et sociétales. Si Donneloye a passé en ce mois de juin le cap des 800 habitants, la Municipalité a reçu deux nouvelles, peut-être attendues, mais symptomatiques d'une époque où la rationalisation rime avec abandon des intérêts humains et dénigrement des plus petites communautés villageoises.

Le départ de notre école et de notre poste sont en effet programmés !

Notre Ecole

La fermeture de notre école est programmée pour 2021. Les locaux sont conformes, les enseignantes apprécient de travailler dans une petite entité, parents et enfants sont attachés à leur école villageoise, mais un collège de 4 classes ne répond plus normes actuelles et les transports pour amener les enfants à Donneloye sont trop coûteux (pas dans le sens inverse ...) ! Donneloye est un collège réservé aux jeunes enfants, il est à leur mesure, il leur permet de s'acclimater au milieu scolaire dans d'excellentes conditions et nous ne comprenons pas qu'il faille fermer des classes et prévoir des constructions plus onéreuses sans que les besoins pédagogiques des enfants soient améliorés. Les Autorités de Donneloye ont toujours eu à cœur de mettre à la disposition des enfants un collège accueillant, elles ont procédé à des rénovations importantes pour sécuriser préau et zone d'accès, une salle de gymnastique et un terrain de sport sont à disposition et la Municipalité est prête à s'investir pour la mise sur pied d'un accueil scolaire répondant aux exigences de la LEO.

La Municipalité entend réagir. Une pétition est lancée et je vous engage à la signer. Vous trouverez ci-après les informations utiles pour mener à bien cette opération. Rien n'est bien sûr gagné, mais s'investir pour « sauver notre école » est un beau challenge et nous comptons sur vous. Une fois les signatures recueillies, les démarches politiques seront entreprises afin de faire connaître la voix de la Population et des Autorités de Donneloye.

Notre Poste

Lors d'une séance tenue à Donneloye le 23 mai dernier, les représentants de la Poste ont informé votre Municipalité que la fermeture de la poste de Donneloye était programmée.

Au cours des six dernières années, le nombre de versements a reculé, selon la poste, de 36 %, celui des lettres de 50 % et les envois avisés de 9 %. Les colis en revanche ont augmenté de 16 %, représentant 6 à 8 envois par jour.

Deux solutions sont proposées à la Commune :

La Poste en partenariat

La clientèle postale est accueillie par un partenaire local offrant les services de la poste : lettres, colis, recommandés, express, vente de timbre, retrait des envois manqués, versements avec cartes PostFinance ou Maestro, retrait d'argent jusqu'à CHF 500.00.

La Poste sous forme de service à domicile.

Le service à domicile est une alternative pour les personnes à mobilité réduite ou étant présentes à leur domicile en journée.

Il est bien évident que la Municipalité n'est pas satisfaite de cette décision même si de nombreux signes avant-coureurs l'annonçaient. Elle regrette vivement que nos villages soient privés de services acquis depuis des décennies. Les collaboratrices et collaborateurs de notre Poste sont des acteurs de la vie villageoise et subissent, plus encore que les usagers, les aspects négatifs de cette décision.

Des démarches sont prises notamment au niveau national pour stopper ces fermetures de postes. Toutefois, eu égard aux fermetures déjà effectives et à celles programmées, la chance d'un revirement de la politique de la Poste est peu probable. La manière de procéder de la Poste est pour le moins « directe », elle ne demande aucun accord, elle décide, aux Autorités et aux usagers d'en prendre acte.

La fermeture de la poste était programmée en 2018. Toutefois, la Municipalité ayant un projet de construction d'un bâtiment comprenant restaurant et commerce, qui permettrait la solution d'un partenariat avec La Poste, a sollicité un délai à 2019 avant qu'une décision définitive soit prise. La seule négociation possible se situe au niveau de la date de fermeture. Ce délai semble acquis. La Municipalité s'engage à tout mettre en œuvre pour que les intérêts de Donneloye soient défendus au mieux.

Haut débit

Une bonne nouvelle quand même, nos quatre villages bénéficieront en 2018 d'un raccordement haut débit selon le système Fibre to the Street (FTTC+). Cette technologie va permettre enfin tant aux entreprises qu'aux privés des connections internet répondant aux exigences du monde actuel et à ceux qui le souhaitent de bénéficier de raccordements tels que Swisscom TV.

Je ne veux pas terminer ce message sans rappeler que notre Commune doit rester dynamique, se développer d'une manière harmonieuse. Nous avons la chance de compter sur notre territoire une quarantaine d'entreprises, elles forment un tissu économique important pour notre commune, soutenons-les. Nos sociétés locales aussi s'investissent et nous devons les encourager en les suivant notamment dans leurs activités. Si vous souhaitez créer une nouvelle société, sportive, culturelle, mettre sur pied des cours, présenter une exposition, n'hésitez pas les locaux sont là et la Municipalité est à disposition pour vous accompagner dans cette démarche. Donneloye ne doit pas devenir une « cité dortoir », nous devons consolider cet esprit villageois où rapports humains et solidarité ne sont pas des vains mots. Toute initiative pour donner vie à nos villages sera la bienvenue.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous rencontrer, la Municipalité vous souhaite un très bel été, nous vivons dans un endroit magnifique, sachons l'apprécier et en profiter !

Lise Courvoisier, Syndique

Démission au sein de la Municipalité

Après plus de 10 années passées à l'exécutif de la Commune, M. Pierre Billaud a décidé de mettre un terme à sa fonction de Municipal au 31 octobre 2017.

M. Pierre Billaud a eu la charge de nombreux dossiers dont le maintien et l'entretien du réseau d'eaux claires et usées, la protection civile, la défense incendie, le fonctionnement de nos Steps et des fontaines.

Une élection complémentaire est prévue lors du prochain scrutin du 24 septembre 2017. Toute personne intéressée à faire partie de la Municipalité peut déposer une liste de candidature au greffe municipal jusqu'au **14 août 2017, à 12 heures**, dernier délai.

Composition de la Municipalité

<u>Noms/Prénoms</u>	<u>Fonction</u>	<u>Téléphones</u>	<u>Dicastères</u>
COURVOISIER Lise	Syndique	078/721.74.38	Administration générale- Finances-Police-Transports
BILLAUD Pierre	Municipal/ Vice-syndic	079/238.91.06	Eau-Epuration-Steps-PCi- Défense incendie
FLORIO Jean Gabriel	Municipal	079/957.62.75	Police des constructions- Aménagement du territoire- Energies-Déchèteries- Eclairage public
PACHE Jean-Michel	Municipal	079/332.21.79	Bâtiments communaux- Routes-Chemins-Places- Domaines-Forêts-Cimetières
CHABLOZ Sylviane	Municipale	079/364.35.38	Affaires sociales, Ecoles, Gérances objets loués, Culture

Quelques dates à noter dans votre agenda

17-18 août	Tournoi des vétérans à Donneloye
19 août	Tournoi juniors Mouvement Menthue à Donneloye
2 septembre	Fête villageoise – Gossens
7 octobre	Motocross à Donneloye
5 novembre	Cross des Wasimolo à Molondin
3 décembre	Marché de Noël de la paroisse à Démoret
22 décembre	Noël à l'église de Donneloye à 19h00

Comme si c'était hier



Tout change....

Comme chaque jour, je sors notre chien, au bois de Forel. L'année a déjà quelques jours ; la neige et le froid sont annoncés, mais la forêt ne bronche pas, elle est toujours là, statique. Bien sûr, les feuillus sont squelettes sans leurs feuilles, mais les sapins paraissent éternels. Pourtant, en voilà un qui a séché et en attendant son heure, offre un peu de lumière autour de son pied. Plus loin, c'est un hêtre qui a versé de tout son long. Il paraissait pourtant solide. Ses racines avaient séché ; il n'était pas nourri ; alors... on laisse sa place à d'autres. C'est comme dans le monde des humains. La forêt m'impressionne toujours et beaucoup par sa solidité apparente, mais si on pouvait voir de qui grouille sous l'écorce du sapin qui a lâché prise ou sur les racines du hêtre mort ; on pourrait mieux imaginer la lutte et peut-être la souffrance de ce monde pourtant si robuste qui puise dans la chaleur du soleil et dans la fraîcheur de la pluie pour nous offrir cette opulence intarissable.

Pour l'espèce humaine, le soleil et la pluie ne suffisent pas. Il faut encore se nourrir, s'habiller et se chauffer, sous nos latitudes. Il y a plusieurs milliers d'années, la chasse et la pêche, ou les deux à la fois, pouvaient suffire, mais en se multipliant, l'homme a été contraint de chercher et trouver d'autres ressources, toujours plus de ressources.

Aujourd'hui, dans notre pays, on peut s'offrir de tout et n'importe quoi, pour autant qu'on en ait les moyens. Les robots remplissent des tâches que l'homme ne veut plus faire. Des travaux ingrats, répétitifs et rebutants, voire dangereux.

Pourtant, pendant des siècles, l'homme a effectué ces lourds travaux dans les mines ; dans les barrages de montagne ; dans les tunnels à creuser dans la roche ; sur les falaises, à accrocher un bisse pour irriguer une vigne ou un pré, à installer une ligne de chemin de fer en haute montagne, simplement pour faire admirer notre pays à des touristes du monde entier.

Les robots d'aujourd'hui sont toujours plus sophistiqués. Ils pourront faire toujours plus de tâches ingrates à l'homme et à la femme aussi. Ils sauront bientôt marcher et parler couramment, comme nous. Ils sauront répondre à toutes nos questions. Ils sauront des millions de choses qu'ils auront ingurgitées par un disque-mémoire imperméable à toutes les maladies qui s'en prennent à l'être humain. Après des années et des années de travail, ils ne connaîtront ni Alzheimer, ni Parkinson, ni cancer : rien. Même pas un rhume ou une petite grippe ; question de courber le boulot deux ou trois jours. Ce seront des employés modèles. Ils feront leur entrée en masse dans les établissements médico-sociaux, car plus personne ne voudra faire de travail dur et ingrat. S'occuper et donner des soins à des personnes toujours plus âgées, souvent aigries et peu reconnaissantes.

Le RMS (robot-médico-social) saura tout faire ; il sera programmé pourEt de surcroît, il sera toujours agréable même si le patient ne l'est pas.

Voilà mon chien qui revient et me sort de mon rêve. Lui aussi rêvait, il pensait rattraper deux chevreuils qui ont disparu en quelques sauts d'une souplesse infinie.

Osez rêver de tout pour 2017 ! C'est magnifique.

Mais mon rêve, mes enfants ou petits-enfants en reparleront Peut-être.

Hubert Duc

Fête villageoise



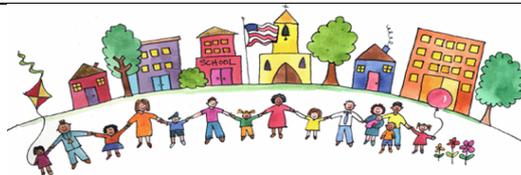
La « traditionnelle » rencontre villageoise aura lieu cette année à Gossens

le samedi 2 septembre 2017 pour un « petit déjeuner »

Le programme vous parviendra en temps utile. **Réservez la date !**

Nous espérons vous retrouver nombreux pour cette sympathique rencontre.

Contrôle des habitants



Carnet rose :

	Né(e) le :
Gilliéron Benjamin	01.06.2016
Gavillet Valentin	05.07.2016
Rodrigues da Silva Aylie	11.07.2016
Carvalho Guedes Samia	14.08.2016
Chapuis Nicolas	23.08.2016
Schranz Norah	26.08.2016
Bezençon Mia	30.08.2016
Basset Clara	31.08.2016
Zürcher Anaïs	01.12.2016
Carruzzo Maël	15.01.2017
Arnaud Jade	23.03.2017
Gavillet Tim	08.05.2017
Martins Francisco Kevin	19.05.2017
Basset Connan	29.05.2017
Gilliéron Abigaëlle	13.06.2017

Carnet de deuil :

Nicole Robert	Date du décès le 23.07.2016
Perret Lucienne	Date du décès le 25.10.2016
Gisler Josef	Date du décès le 06.01.2017
Pythoud Norah	Date du décès le 19.03.2017
Jomini Jean-Pierre	Date du décès le 07.05.2017

Bureau communal Horaire



Mardi et jeudi : 09h00 à 11h00
Mercredi 17h30 à 19h00
Téléphone no 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch
La Municipalité tient séance le mercredi matin.

Site Internet communal



Nous vous invitons à visiter notre site internet : www.donneloye.ch.

Le bureau communal est à votre disposition si vous souhaitez publier une annonce ou nous transmettre des photos.

Votations



Vos enveloppes de vote peuvent être déposées lors des prochains scrutins dans les boîtes aux lettres réservées à cet effet dans les 4 villages, jusqu'au dimanche à 11h00, ou être adressées par la poste. Dans ce cas-là ne pas oublier de les affranchir à CHF 1.00. Seul le bureau de vote à Donneloye est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00 (collège).

Si vous avez égaré votre carte de vote, vous pouvez en demander une nouvelle au bureau communal jusqu'au jeudi précédant la date de la votation et avant 11h00.

Taxes



Nous rappelons que les taxes annuelles sont facturées aux périodes suivantes:

En juin la consommation d'eau, les taxes eau et épuration, pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 juin + déneigement des chemins privés

En décembre, les taxes déchets, chiens, impôt foncier, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre

Cette manière de procéder vous évite d'avoir une facture importante en fin d'année.

Les taxes de la commune sont :

Prix de l'eau	CHF 1.90/m ³ + taxe épuration CHF 1.--/m ³
Fourniture eau	Taxe annuelle CHF 100.-- par ménage
Taxe épuration	Taxe annuelle CHF 100.-- par ménage
Location compteur	Taxe annuelle CHF 20.-- par compteur
Taxe chien	CHF 70.-- par année
Taxe déchets	CHF 50.-- par adulte et par année CHF 25.-- par enfant et par année
Taxe déneigement	Chemins privés CHF 4.00 par passage et par propriétaire riverain

Social

AAS



Pour toutes questions concernant les assurances sociales et l'AVS vous devez vous adresser à **l'Agence d'Assurances Sociales Jura-Nord vaudois AAS**, Antenne d'Yvonand, Rue du Temple 8, case postale 44, 1462 Yvonand :

- Tél. 024/557.20.76 – Fax 024/557.20.03 aas.grandson@vd.ch
- www.junova.ch
- Jours et heures d'ouverture de l'agence : - lundi de 8h00 à 11h30 – 13h30 à 16h30
Jeudi de 13h30 à 16h30

Espace de prévention du Nord Vaudois



Rue du Pré 2 à 1400 Yverdon-les-Bains

L'Espace de Prévention cherche des bénévoles pour effectuer des visites auprès des personnes bénéficiant des soins du CMS.

Toute personne intéressée peut s'adresser à Mme Dorine Voirol
079 / 424.94.21 Prevention.dordvaudois@avasad.ch

OFFICE DU TOURISME



ATYM – www.yvonand.tourisme.ch

L'office du Tourisme Yvonand – Menthue est à la recherche de chambres d'hôtes dans la région et vous remercie de votre coopération.

Pour tout renseignement ou prise de contact : tourisme@yvonand.ch ou au téléphone no 024 430 22 02.

Les 23 et 24 septembre 2017, l'Office organisera la 3^{ème} édition des portes ouvertes des artistes et artisans d'Yvonand et environs.

Cette année, les artistes et artisans se regrouperont à Yvonand, à Donneloye et à Prahins. 14 artistes et artisans ouvriront leurs portes et une exposition, organisée par Artalys, l'Association des artistes d'Yvonand et environs, réunira 9 artistes dans une ferme à Prahins.

Histoires de parents



Nouvelle prestation reconnue et subventionnée par l'Etat de Vaud qui participe au dispositif de prévention socio-éducative secondaire en matière de protection des mineurs. Cette prestation se présente sous la forme d'un programme de soutien à l'action éducative parentale, gratuit, qui s'adresse à des familles ayant au moins un enfant âgé de 3 à 14 ans.

Page internet sur le site de la Fondation Jeunesse et Familles : www.fjfnet.ch/histoires-de-parents. Contact à histoires-de-parents@fjfnet.ch ou tél. **0848 044 444**

Organisation scolaire



ASIRE

La Commune de Donneloye est rattachée à l'**Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE)**.

Cette association regroupe

- **4** établissements scolaires, à savoir :
 - Etablissement primaire et secondaire de Bercher-Thierrens (dont fait partie la commune de Donneloye)
 - Etablissement secondaire d'Echallens
 - Etablissement primaire Echallens-Bottens-Poliez-Pittet
 - Etablissement primaire Echallens – Assens - Oulens
- **27** Communes partenaires
- Plus de **3'800** élèves

Pour toute information relative à cette Association, le site www.asire.ch est à votre disposition.

Nous vous rappelons que selon l'article 57 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), la scolarité obligatoire commence à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.

Vacances scolaires 2017-2018 :

Rentrée scolaire :	lundi 21 août 2017
Lundi du Jeûne :	18 septembre 2017
Vacances d'automne :	7 au 22 octobre 2017
Vacances de Noël :	23 décembre 2017 au 7 janvier 2018
Relâches:	17 au 25 février 2018
Vacances de Pâques :	30 mars au 15 avril 2018
Pont de l'Ascension :	10 et 11 mai 2018
Lundi de Pentecôte :	21 mai 2018
Fin de l'année scolaire :	vendredi 6 juillet 2018
Vacances d'été 2018 :	7 juillet au 26 août 2018

Pétition :



NON A LA FERMETURE DE NOTRE ECOLE

- Une commune, 800 habitants : un collège accueillant environ 60 élèves de 1P à 5P ;
- Un environnement adapté aux jeunes enfants, répondant aux besoins pédagogiques et facilitant une adaptation progressive du milieu scolaire ;
- 4 classes rénovées en 1996, régulièrement entretenues, répondant aux critères actuels, coûts de fonctionnement faibles. Une salle de gymnastique et un terrain de sport à disposition ;
- Des travaux de sécurisation du préau et de la zone d'accès aux bus entrepris en 2012 ;
- Des trajets limités, évitant aux jeunes enfants de passer trop d'heures dans les bus ;
- Utilisons les structures existantes avant de prévoir des constructions nouvelles ? Coût plus élevés, sans intérêt prépondérant pour les enfants ;
- Les Autorités de Donneloye prêtes à mettre en place les structures nécessaires à l'accueil des enfants conformément à la LEO
- Le délai de retour des signatures est fixé au **15 septembre 2017**.

Les signataires de la présente pétition s'opposent à la fermeture de l'école de Donneloye et soutiennent toutes les démarches de la Municipalité demandant à la Direction de l'ASIRE de revenir sur sa décision.

Un exemplaire est joint en fin de ce journal et ce document est à disposition pour signature au bureau communal ou vous pouvez la télécharger sur le site de la Commune.

Pompiers



DAP Y1 de Donneloye :

- **Cap Alain Mercier**, Rue des Oches 4, 1408 Prahins tél. 079/425.59.02 assume la fonction de **commandant du feu**
- M. **Pierre-André Agazzi** celle de **1^{er} lieutenant**, tél. 078/721.65.86

Toute personne, homme ou femme, dès 18 ans révolus, est la bienvenue au corps de sapeurs-pompiers.

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec Messieurs Alain Mercier ou Pierre-André Agazzi (réf. mentionnées)

Déchèteries



Déchèterie de Donneloye

du 1 ^{er} avril au 31 octobre	du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Lundi et mercredi de 17h30 à 18h30 Samedi de 09h30 à 11h30	Mercredi de 17h30 à 18h30 Samedi de 09h30 à 11h00

Déchèterie de Prahins

du 1 ^{er} avril au 31 octobre	du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Mardi de 18h30 à 19h00 Samedi de 16h30 à 17h30	Samedi de 16h00 à 17h00

Eau



Le laboratoire cantonal a procédé au contrôle annuel de l'eau de consommation sur les territoires de Donneloye et Gossens en août 2014 et en mars 2015 à Prahins et Mézery. Nous vous donnons ci-après les résultats :

	Donneloye	Gossens	Mézery	Prahins
pH	7.5	7.7	7.5	7.6
Conductivité électrique	536	495	581	619
Turbidité (UT/F)	<0.1	<0.1	0.1	0.1
Dureté totale (°F)	29.8	29.6	31.8	33.3
Dureté carbonatée (°F)	27.6	26.4	28.8	29.8
Calcium (mg Ca/l)	89	88	96	102
Magnésium (mg Mg/l)	18.5	18.5	19.0	19.2
Sodium (mg Na/l)	4.3	3.4	6.6	8.7
Potassium (mg K/l)	1.4	1.2	1.7	2.6
Hydrogencarbonates (mg HCO ₃)	336	323	351	364
Sulfate (mg SO ₄ par lt)	18.0	17.0	18.0	19.0
Nitrate (mg NO ₃ par lt)	18.7	18.2	22.0	25.0
Chlorure (mg Cl/l)	5.1	4.5	11.9	17.7
Fluorure (mg F/l)	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
Bromure (mg Br/l)	non décelé	<0.10	non décelé	non décelé
Carbone organique total (mg C/l)	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Ammonium	non décelé	non décelé	non décelé	non décelé
Nitrite (mg NO ₂ par lt)	non décelé	non décelé	non décelé	non décelé
Orthophosphate (mg PO ₄ par lt)	non décelé	non décelé	non décelé	non décelé

Conclusions des analyses

Donneloye : - eau assez dure
Gossens : - eau assez dure
la turbidité dépasse l'objectif de qualité < 0.5 défini pour l'eau potable. La valeur de tolérance légale est de 1.0.
Mézeroy : - eau assez dure
Prahins : - eau dure



L'été arrive, les piscines aussi

Selon la législation cantonale en vigueur l'installation d'une piscine (bassin équipé d'une installation de filtration) est soumise à autorisation de construire. Le tableau ci-dessous précise les règles d'application de cette norme adoptées par la Municipalité.

Non soumise à autorisation	Soumise à autorisation communale	Soumises à autorisation communale et autorisation spéciale du canton
Piscine hors-sol d'un volume inférieur à 5m³	Piscine hors-sol démontable d'une saison à l'autre et non chauffée pour autant qu'elle ne soit pas située en zone S de protection des eaux ou hors de la zone à bâtir	Toutes les autres piscines
	Les piscines non couvertes peuvent être dispensées d'enquête publique pour autant que: <ul style="list-style-type: none">• des intérêts prépondérants de tiers ne soient pas atteints;• l'objet n'implique pas une demande de dérogation (ex. distance aux limites).	

Le secrétariat communal tient à votre disposition la Directive Générale de l'Environnement applicable à l'installation d'une piscine, notamment au raccordement des canalisations. Si vous avez une question, vous pouvez contacter le secrétariat communal ou directement Monsieur Jean-Gabriel Florio, municipal (079 957 62 75).

Les **SPA** sont également soumis à autorisation.

Steps



Les toilettes ne sont pas une déchète !



Merci de votre compréhension

Afin d'assurer un bon fonctionnement de nos stations d'épuration, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter certains déchets dans les WC : tampons hygiéniques, litières pour chats, résidus d'huile, restes d'aliments, compost....

Déneigement



Pour rappel, les travaux de déneigement et d'entretien des villages de Donneloye, Gossens et Mézery sont confiés à M. Frédéric Duc et à M. Daniel Courvoisier pour Prahins. Nous les remercions pour leur excellent travail et leur disponibilité.

Un arrangement particulier a été trouvé avec les riverains des chemins privés.

Le déneigement et le salage des trottoirs s'effectuent à bien plaisir et selon les disponibilités de la personne affectée à cette tâche, mais il n'est pas interdit à chacun de déblayer et d'entretenir son bout de trottoir. D'avance merci, par votre action, vous permettrez à tous de passer un bon hiver.

Routes - chemins



Les Rues de notre Commune par village :

Donneloye :

Route de la Croix Blanche
Route de la Fortune
Route des Trois Fontaines
Rue des Cotérus
Chemin de la Gravière
Chemin du Stade
Chemin du Crêt
Chemin de Champ Christin
Chemin des Biches
Chemin de la Source
Chemin du Pont Rouge
En Jon
En Grabret
Moulin Isard
Moulin du Pont
Praz Fornaz

Mézery :

Rue du Collège
Chemin des Lombertes
Chemin des Oches
Chemin du Marais

Gossens :

Route de la Barbeyre
Chemin des Moilles
Chemin des Ecoliers
Chemin des Demi-Poses
Chemin des Sablonnaires
Grand Morcel
Les Granges de Gossens

Prahins

Rue du Village
Rue des Oches
Rue Praz Jaquet
Place du Village
Chemin du Clos
Chemin du Flonzel
Chemin de la Croix
Chemin du Praure
L'Ivuez
La Râpette

Travaux extérieurs



Un petit rappel concernant l'horaire pour les travaux d'entretiens extérieurs durant l'été :

Art. 38 - règlement communal de police :

« L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre **12 heures et 13 heures**, ainsi qu'à partir **de 20 heures jusqu'à 7 heures**. Cette interdiction court également du samedi, **dès 17 heures, au lundi à 7 heures**. La Municipalité peut autoriser de travailler entre 12 heures et 13 heures sur demande pour une durée déterminée. »

Entretiens extérieurs



Entretien des haies, des arbustes et des plantations

Nous vous rappelons que les haies, arbustes ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite.

- Une hauteur de 60 cm sera respectée lorsque la visibilité doit être maintenue
- Dans tous les autres cas, merci de vous conformer au graphique ci-dessous

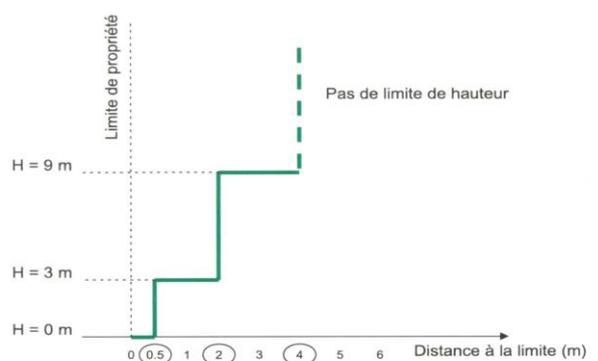
Vous trouverez toutes les directives sur la page de l'état de Vaud, sous la rubrique :

<http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/faune-et-flore/arbres-isoles-haies/>

Merci d'appliquer ces dispositions et de contribuer ainsi au respect des règles de bon voisinage et à la sécurité des piétons et de la circulation.

C'est très volontiers que votre Municipalité se tient à votre disposition pour tous renseignements que vous pourriez désirer.

*Si la plantation est hors de la zone agricole ou intermédiaire (en zone à bâtir par ex.)



Plantes invasives :

Nous avons constaté que des plantes invasives, plus particulièrement de la *Reynoutria japonica* Houtt communément appelée Renouée du Japon ont été déposée en déchèterie. Des plantations naturelles ont été découvertes Au Moulin du Pont en bordure de la Menthue et sur une propriété privée, en bordure de la déchèterie de Donneloye et dans la forêt des Billardes.

Vu les importants risques de dispersion et d'invasion, il est nécessaire de procéder à leurs éliminations en respectant les directives recommandées (pas de débroussailleuse ou d'épareuse) par les services de la protection de la flore.

Si vous deviez constater la présence de telle plantes sur votre propriété et avant toute intervention, nous vous remercions de prendre contact avec le secrétariat communal qui vous renseignera sur la manière de procéder.



Contrôle de vitesse



La pose du radar pédagogique dans différents points sensibles de nos villages nous permet de constater que cet équipement contribue à sensibiliser les automobilistes.

La Gendarmerie Cantonale a procédé à divers contrôles de vitesses, nous vous en communiquons ci-dessous quelques résultats :

Route de La Croix Blanche - Donneloye

06.01.2017 de 10h00 à 11h15

Nombre de véhicules contrôlés : 130

Nombre de conducteurs dénoncés : zéro

Route de La Croix Blanche - Donneloye

06.02.2017 de 14h25 à 15h40

10.02.2017 de 06h05 à 07h50

Nombre de véhicules contrôlés : 572

Nombre de conducteurs dénoncés : 14 soit 2.45%.

Route de La Croix Blanche - Donneloye

28.4.2017 de 08h50 à 10h00

Nombre de véhicules contrôlés : 221

Nombre de conducteurs dénoncés : 1 soit 0.45%

Route de La Croix Blanche - Donneloye

03.05.2017 de 10h45 à 12h15

Nombre de véhicules contrôlés : 300

Nombre de conducteurs dénoncés : 5 soit 1.67%

Ces résultats tendent à démontrer que les limitations de vitesses sont dans leur ensemble bien respectées.

Merci aux automobilistes que nous sommes d'adapter notre comportement routier et d'améliorer ainsi la sécurité des piétons et plus particulièrement celle des enfants.

Nous vous rappelons que lorsqu'en votre qualité de conducteur ou de conductrice d'un véhicule vous croisez ou vous dépassez un bus à l'arrêt, toutes les précautions de sécurité doivent être respectées, l'application de la règle « ***je roule à la vitesse d'un homme au pas*** » est vivement recommandée.

Travaux



Gossens

Un préavis municipal pour la réfection complète du Chemin des Ecoliers a été présenté au Conseil Général courant juin, cette demande de crédit a été acceptée. Ces importants travaux vont se dérouler dans le courant de l'été.

Donneloye

Les travaux liés à la réfection du Chemin du Stade ainsi que la remise en état de la place de dépôt de chantier vont également se dérouler dans le courant de cet été.

Remarque

Ces travaux ne manqueront pas d'occasionner des désagréments aux riverains, merci de votre compréhension et merci de respecter la signalisation qui sera mise en place.

Places de jeux



Gossens

Nous avons présenté un projet et une demande de crédit au Conseil Général pour la réalisation d'une place de jeux au Chemin des Demi-Poses à Gossens. Cette demande de crédit a été acceptée aussi les travaux devraient se dérouler dans le cadre des aménagements extérieurs des trois villas, soit en début de l'automne.

Donneloye - place de la grande salle

Les installations dédiées à la pratique du basket ont été rénovées : la surface de jeux a été délimitée, son marquage au sol va ainsi permettre à nos jeunes de pratiquer un de leurs sports favoris en respectant les règles de jeux.

Donneloye – grande salle

Les équipements et engins de gymnastique ont été complétés : fin mai un contrôle de sécurité de ces installations a été exécuté par une entreprise agréée, pour information le dernier contrôle datait de 2015.

Prahins

Les installations ont des signes de vieillissement ; leur rénovation ou remplacement va faire l'objet d'une étude par la Municipalité afin que cette petite mais fort agréable place de jeux réponde aux attentes des enfants et de leurs parents.

Chemins



Grilles d'évacuation des eaux

Entretien des chemins, des grilles, des regards et des collecteurs

Il est d'usage que chaque propriétaire entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins qui longent son domaine. *Nous devons malheureusement constater que ces directives ne sont pas respectées de tous.* Merci de contribuer à maintenir en bon état nos chemins et routes.

- Les 18 et 19 mai 2017, nous avons procédé à des travaux d'entretien, pontages et gravillonnages de plusieurs routes et chemins des villages de Donneloye et Prahins.
- Des travaux d'entretien seront également effectués sur le Chemin du Pont-Rouge, DP 1210 à Donneloye, plus particulièrement entre la sortie du village et la croisée de l'ancien stand.
- Le 28 avril 2017, on a procédé aux curages des collecteurs des grilles et des regards de certains tronçons de chemins sur le territoire de Prahins.
- Curage des collecteurs et des regards le long des chemins DP 1103 et DP 1104, Chemin partant de la petite fontaine en direction du bois.
- Intervention lourde sur la parcelle 296, collecteur bouché, remplacement de quelques mètres de tuyaux.
- Une fois encore nous constatons qu'hormis une quantité importante de tuf, nos collecteurs sont obstrués par la terre et les feuilles.

Nous rappelons aux exploitants et riverains qu'il est impératif de nettoyer régulièrement ces regards. Il faut, dans la mesure du possible, éviter d'amener de la terre sur les chemins et ceux-ci doivent être immédiatement nettoyés. SVP, n'attendez pas que la prochaine pluie s'en charge.

Véhicules dépourvus de plaques minéralogiques



Nous devons malheureusement constater que de plus en plus de véhicules dépourvus de plaques minéralogiques sont stationnés dans nos villages.

Nous nous permettons de vous rappeler ci-dessous l'article 17 du règlement d'application de la loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (RLGD)

Art. 17 Véhicules, objets métalliques

¹ Le dépôt ou l'abandon de véhicules automobiles hors d'usage, de parties de ceux-ci, notamment les pneus, ainsi que d'autres objets métalliques encombrants, est interdit sur tout le territoire cantonal, tant sur le domaine public que sur la propriété privée, hors d'un local ou d'une place de dépôt ou de stationnement conforme à la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (ci-après : LATC).

² Ces déchets sont remis aux entreprises d'élimination autorisées par le département.

³ **Sont considérés comme hors d'usage tous les véhicules à moteur ainsi que les remorques de tous genres et catégories, dépourvus de permis de circulation valable**, les cycles, cyclomoteurs, machines et véhicules de chantier inaptes à circuler.

⁴ Les bateaux inaptes à la navigation sont assimilés aux véhicules hors d'usage.

Dans le but de limiter et de contrôler le stationnement des véhicules immatriculés en plaques interchangeable et dont les possesseurs ne sont pas au bénéfice d'une place de parc sur leur propriété, nous les prions de remettre au bureau communal une demande d'autorisation de parcage sur le domaine public ainsi qu'une copie des permis de circulation. Une autorisation à bien-plaire pourra être accordée de cas en cas.

D'avance merci de vous conformer à cette requête.

Forêts



Un important dossier intitulé « Plan de gestion 2014-2023 des forêts du 8^{ème} arrondissement » a été élaboré par le Bureau Ilex ingénieurs forestiers Sàrl à Yverdon-les-Bains en collaboration avec les Gardes forestiers de nos Triages.

Ce document concerne aussi bien les forêts communales que les forêts privées.

Il a été initié par l'Inspection des forêts du 8^{ème} arrondissement et approuvé par la Municipalité de Donneloye pour la partie qui nous concerne en date du 09.02.2016, puis dans son intégralité par le Département du territoire et de l'environnement en avril 2016.

Les quelques pages annexées en fin de document vous renseigneront de manière globale sur l'état de nos forêts de ses atouts et de ses particularités.

Afin de mieux faire connaître nos forêts à notre population, nous projetons avec l'appui de notre Garde forestier, M. Jean-Philippe Deriaz, d'organiser une visite de quelques chantiers de travaux forestiers réalisés sur notre territoire. Sauf imprévu cette demi-journée se déroulera le samedi matin 5 mai 2018.

Un tous ménage précisant cette organisation vous sera envoyé dans le courant du mois mars 2018.

Régulièrement les Gardes forestiers constatent que les forêts sont encombrées de déchets verts et autres.

Nous vous rappelons que **tout dépôt sauvage dans nos forêts est strictement interdit.**

Toutefois, la Municipalité peut autoriser exceptionnellement le dépôt de matériaux acceptés par le Service forestier et déposés dans les décharges contrôlées.

Impératif : Toutes personnes désirant déposer des matériaux est priées de s'annoncer au secrétariat communal ou au responsable des forêts qui lui remettra la clé permettant l'accès à ces décharges contrôlées.

- Bureau communal au tél no 024/433.19.50 – info@donneloye.ch
- M. Jean-Michel Pache, municipal, natel no 079/332.21.79

Tout dépôt non autorisé fera l'objet d'une dénonciation à la Préfecture.

Matériaux autorisés : Tuile en terre cuite Cailloux des champs Moellons d'anciens bâtiments	Matériaux interdits : Tuiles peintes Briques et carrons Béton et goudron Moellons enrobés de crépis Tous autres matériaux de démolition
---	---

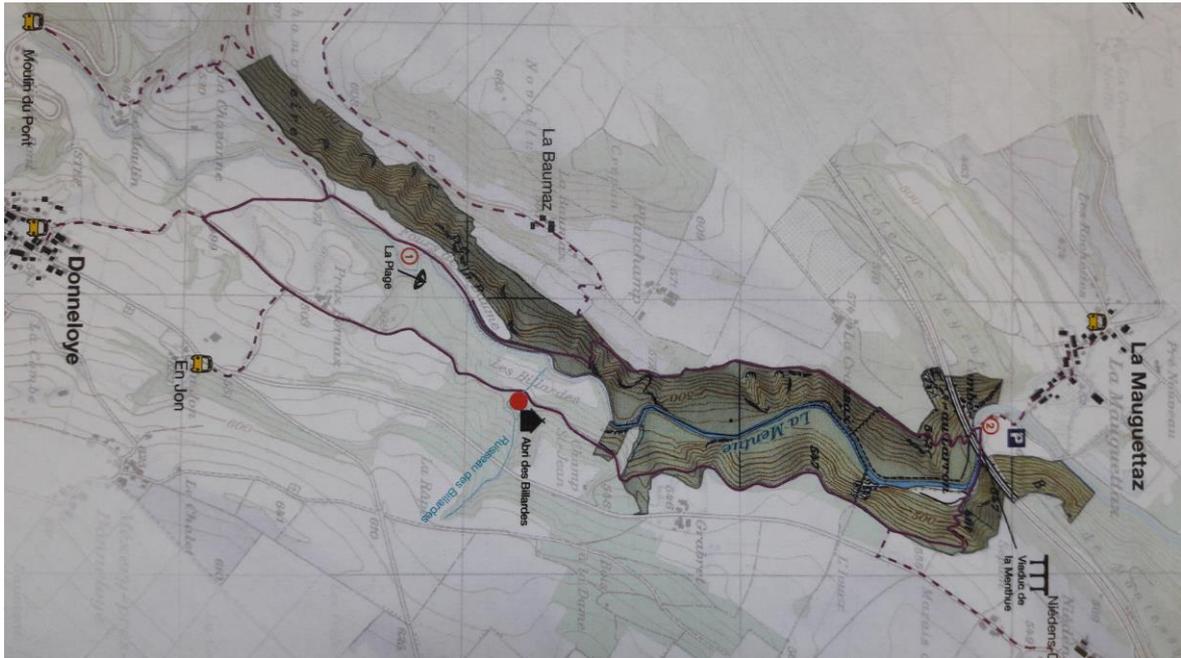
Feux en plein air

Nous devons malheureusement constater que certains citoyens brûlent régulièrement des branches, des feuilles, des herbes séchées ou d'autres déchets, nous vous rappelons que cette manière de procéder est **interdite.**

Seul sont autorisés et dans certaines conditions les feux liés à des travaux forestiers. Dans tous les cas une demande d'autorisation préalable sera soumise aux gardes forestiers.

Chemin pédestre

Vallon de la Menthue



Sous la direction de l'Inspecteur forestier et des Gardes forestiers un chemin pédestre a été créé dans le Vallon de La Menthue.

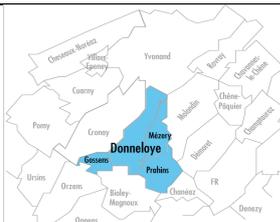
Cette réalisation et sa sécurisation ont nécessité de nombreux travaux et aménagements, ceci dans le respect de l'environnement, le but étant d'offrir à tous la possibilité de découvrir et d'observer la faune et la flore d'une magnifique région.

L'ouverture aux promeneurs et la pose de la signalétique se feront en début d'automne.

Si votre balade commence Au Pont-Rouge, vous constaterez qu'une zone pique-nique a été aménagée, votre randonnée se poursuivra en direction de La Baumaz et de La Crausaz que vous atteindrez par un sentier parfois assez escarpé, vous pourrez alors poursuivre en direction de La Mauquettaz. Il sera alors temps de prendre la direction de Grabret que vous contournez par le sud-ouest ; une charmante passerelle vous permettra de rejoindre le chemin des Billardes, après un arrêt au couvert du même nom et après avoir admiré le petit ruisseau qui a été renaturé en 2013 et qui offre une grande diversité de végétation, vous poursuivrez par Praz-Fornaz pour rejoindre le Pont-Rouge, vous aurez alors parcouru environ 8 km et marché durant 3 petites heures.

Ce site est placé sous la sauvegarde du public, merci de respecter ces lieux. Nous vous souhaitons une bonne promenade.

Aménagement du territoire



Plan général d'affectation

Vers un nouveau Plan Général d'Affectation (PGA)

Le 21 juin 2017, le Conseil Général a approuvé la mise en place d'une zone réservée sur la commune de Donneloye. Ce régime gèle provisoirement la construction de nouveaux bâtiments destinés à l'habitation dans les zones village et villas de notre commune. La réalisation de bâtiments destinés à des activités professionnelles ou agricoles est en revanche possible. La réalisation de logements dans des volumes existants (par exemple transformation d'une grange) est limitée à un appartement par parcelle. La surface de ce logement ne doit pas dépasser 150 m². L'augmentation de l'emprise au sol ou du volume des bâtiments existant est interdite (voir encadré).

La zone réservée est une situation transitoire qui doit permettre de préparer sereinement un nouveau PGA pour notre commune. L'objectif de la Municipalité est de mettre en vigueur ce nouveau plan avant la fin de la présente législature. Afin de ne pas perdre de temps les travaux ont débuté et ont été menés parallèlement à l'introduction de la zone réservée. L'ensemble des données nécessaires à la réalisation du nouveau PGA ont été récoltées et la réflexion sur les évolutions à prévoir a commencé. La population de Donneloye sera associée à cette réflexion au travers de séances destinées à récolter les propositions des citoyens et à discuter des pistes élaborées par la Municipalité.

Il faut cependant être conscient que la marge de manœuvre est faible le cadre étant fixé par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le plan directeur cantonal. La zone à bâtir de notre commune étant largement surdimensionnée des changements d'affectation seront inévitables. Il conviendra donc de trouver, dans les limites imposées, des solutions qui permettent un développement raisonnable de la population de notre commune et qui garantissent la qualité de vie dans chacun de nos villages.

Commune de Donneloye
Zone réservée – règlement

But	art.1	La zone réservée selon l'art. 46 LATC a pour but de permettre à la commune de redimensionner sa zone à bâtir conformément à la LAT.
Périmètre	art.2	La zone réservée est délimitée par les périmètres définis sur les plans de la zone réservée selon l'art. 46 LATC.
Effet – nouvelles constructions	art.3	Aucune nouvelle construction destinée à l'habitation n'est admise dans le périmètre de la zone réservée. Les autres constructions sont admises dans le respect des dispositions des plans d'affectation en vigueur.
Inconstructibilité Effets – volumes existants	art.4	Les transformations, agrandissements et changements d'affectation des volumes existants sans rapport avec

l'habitation sont autorisés dans le respect des dispositions des plans d'affectation en vigueur.

Par parcelle existante lors de l'entrée en vigueur du plan, la création d'au maximum un nouveau logement dans un volume existant et l'agrandissement ou la démolition / reconstruction d'habitations existantes sont autorisés aux conditions suivantes :

- La surface de plancher déterminante (SPd) du bâtiment affectée au logement, calculée conformément à la norme SIA 421, n'augmente pas de plus de 150 m² ;
- Aucune emprise au sol ni augmentation de volume n'est acceptée à l'exception des lucarnes, sas d'entrée, isolation périphérique et éléments techniques ;
- Le projet est conforme aux prescriptions des Plans généraux d'affectation en vigueur sur le territoire communal.

Mise en vigueur

art.5 La présente zone réservée a une durée de 5 ans à compter de sa mise en vigueur.
Elle peut être prolongée de 3 ans aux conditions de l'art. 46, al. 1 LATC.



Suite au désistement de notre partenaire principal, le boulanger, notre projet doit être repensé et modifié.

La Municipalité accordé un temps de réflexion. Aujourd'hui, le projet de construction d'un complexe café-restaurant et d'une surface boulangerie- épicerie, le tout complété par des chambres, appartement ou autres aménagements est relancé.

L'annonce de la fermeture de la poste a déterminé la Municipalité à étudier un partenariat Agence postale – commerce ; un banco-mat est également prévu sur le site.

Alors que nos sociétés culturelles, sportives ou autres luttent pour leur survie, que l'on n'a de cesse de nous annoncer de mauvaises nouvelles, il est du devoir de vos Autorités de ne pas laisser nos quatre villages devenir des cités dortoirs.

Nous avons la chance de voir des entreprises se développer ou s'installer dans nos villages, créer de nombreux postes de travail et renforcer par la même le tissu économique de notre région.

Nous restons persuadés que ce complexe, exploité par des commerçants motivés et compétents, répondra aux besoins de notre population villageoise et régionale, à nos entreprises, à leurs employés, et contribuera à créer un lieu de rencontre, de convivialité en soutenant la vie associative de notre Commune.

Nous devrions être en mesure de vous présenter ce projet et par la même occasion de solliciter un crédit de construction en fin d'année 2017 voir au tout début 2018.

Un village – Une famille



Mlle Mathilde Marendaz, habitante de Mézery, souhaite par l'entremise de notre journal engager la Population de Donneloye à réfléchir au projet "Un village - une famille" pour l'accueil au sein de la Commune d'une famille de réfugiés.

Ce beau projet a été mis en place dans quelques communes de notre canton. Sous l'impulsion de M. Nicolas Rouge, sa commune, Giez, a été la première à recevoir une famille syrienne en décembre 2015.

L'Association « un village - une famille » est à disposition pour vous apporter toute information. Si vous possédez un appartement/lieu non habité à faire louer par l'EVAM pour l'accueil d'une famille de réfugiés, prenez contact avec elle.

Une belle occasion de créer des liens !

FC Donneloye



L'année 2016 avait été tellement belle et gratifiante à tout point de vue qu'il fallait bien s'attendre à avoir une année 2017 un peu plus difficile ! Malheureusement notre 1^{ère} équipe n'a pas pu se maintenir en 2^{ème} ligue et jouera dès le mois d'août 2017 en 3^{ème} ligue. Comme on dit dans le jargon footballistique « la mayonnaise n'a pas pris » entre les anciens et les nouveaux joueurs ce qui nous a créé pas mal de soucis pour gérer le groupe. Grâce à des entraîneurs compétents et l'apport de quelques joueurs de la 2^{ème} équipe, jeunes pour la plupart, on a gardé une certaine cohésion et fait quelques bons résultats, spécialement lors du second tour.

Notre 2^{ème} équipe s'est maintenue en 4^{ème} ligue ce qui était l'objectif du début de saison. Malgré ce maintien, nous sommes un peu déçus de la qualité du football présenté par cette jeune garniture et du manque de « niaque » en certaine occasion. Nous devons vraiment faire mieux avec cette relève du club.

Notre 3^{ème} équipe, qui milite en 5^{ème} ligue, a fait un championnat honorable. Mais surtout ils ont du plaisir à jouer et à se retrouver ensemble sur le terrain et pour la 3^{ème} mi-temps.

Notre section Seniors se porte bien malgré un manque d'effectifs, ils ont du plaisir à jouer et à se retrouver à la buvette après les matchs. Pour la saison 2017-18 une équipe de 30 + a été créée, elle sera basée à Donneloye. Le partenariat qui permet l'échange des joueurs entre clubs a été étendu et comprend maintenant Donneloye, Yvonand, Thierrens et Chavannes-le-Chêne.

Pour rappel nous cherchons toujours des joueurs pour ces trois catégories... Les amateurs désirant fouler la magnifique pelouse du stade *Dany Gavillet* sont les bienvenus !

Le Mouvement Menthue (juniors) est également très actif et je remercie les personnes qui consacrent beaucoup de leur temps à promouvoir le développement de nos jeunes. Inscrivez vos enfants (garçons et filles) dans les différentes catégories, il y a de la place pour tous !

Pour rappel le FC Donneloye, c'est trois équipes d'actifs (3-4-5^{ème} ligués), trois équipes de Seniors (30+ 40+ et 50+), des juniors au sein du Mouvement Menthue, des entraîneurs, un entraîneur de gardiens, une soigneuse, un cantinier/jardinier et un Comité (environ 120 personnes). Mais c'est également des supporters, des sponsors, des amis fidèles et un budget à couvrir et à respecter.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les Autorités communales, ainsi que vous tous pour votre soutien inconditionnel année après année.

Quelques dates à retenir :

Tournoi de la Menthue : 25-26-27-28 juillet 2017 (Donneloye)

Tournoi Vétérans : 17-18 août 2017 (Donneloye)

Tournoi Juniors : 19 août 2017 (Donneloye)

Pour de plus amples information sur le FC Donneloye n'hésitez pas à consulter notre site www.fcdonneloye.ch

Mouvement Menthue



Chers amis du foot,

Votre enfant souhaite faire du foot ?

Dès l'âge de 6 ans, les enfants ont la possibilité de faire partie d'une équipe du Mouvement Menthue (Bercher, Chavannes-le-Chêne, Donneloye, Essertines, Nord Gros-de-Vaud, Thierrens).

Les juniors participent à un ou deux entraînements par semaine selon la catégorie dans laquelle ils évoluent, avec des entraîneurs motivés et pour certains diplômés.

L'équipement est régulièrement mis à jour avec un training ou un sac de sport.

Chaque année au mois d'août le Mouvement Menthue organise, sur une journée, un grand tournoi qui réunit des équipes D E F, de toute la région. Cette année, le tournoi des juniors est fixé au samedi 19 août 2017, de 9h00 à 16h30, au terrain de Donneloye ; possibilité de se restaurer sur place à midi.

Nous mettons sur pied, tous les deux ans, au mois d'août, un camp d'été où les juniors pratiquent plusieurs sports durant la semaine (VTT, marche, foot, piscine, tennis, minigolf, animations).

Les juniors participent à la grande fête du foot « Graines de foot », tournoi organisé par l'ACVF qui regroupe de belles équipes de tout le canton.

Alors si votre enfant est intéressé, vous trouverez d'autres renseignements et la fiche d'inscription sur notre site Internet www.mouvementmenthue.ch ou auprès de Mme Murielle Jaquier mumujaquier@bluewin.ch

Au plaisir de vous retrouver aux bords des terrains, nous vous adressons, Chers amis du foot, nos salutations sportives.

Mouvement Menthue

Gym Dames Donneloye



Nous sommes une petite société dont le but est de faire du sport pour le plaisir et d'animer la vie de la commune par nos manifestations.

Venez nous rejoindre pour partager de bons moments !

Les cours de gym reprendront le mardi 22 août, à 20h15, à Donneloye.

Appelez notre Présidente, Mme Francine Perrin, au 079/769.24.36 pour plus de renseignements.

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous souhaitons un bel été !

**THEATRE
DU PETIT
COUTZET**



Le Théâtre du Petit Coutzet est une jeune équipe qui a fondé sa Société en 2015.

Pour plus de renseignements – Guichard Benoît, Président, 079/765.04.93

**Café-restaurant
Donneloye**



Le Café-restaurant la Clef des Champs tient à remercier les habitants de nos quatre villages et de la région pour leur fidélité et convivialité durant cette année écoulée.

Nous vous rappelons que le restaurant est fermé les dimanches, mais c'est avec plaisir que nous pouvons vous accueillir ce jour pour des repas de famille Au plaisir de vous revoir bientôt.

Yokaira Tharin

**BUS
BOULANGERIE &
EPICERIE**



Le bus de la Boulangerie-pâtisserie Bigler de Combremont-le-Grand s'arrête et livre du pain, des pâtisseries et un grand choix en alimentation

le mercredi à 11h00 et le samedi à 12h00 sur la place de la grande salle de Donneloye
le mardi à 11h00 et le vendredi à 12h15 sur la place du village, à Prahins

Paroisse protestante



Paroisse Pâquier-Donneloye

Beaucoup de changements et de remise en question sur la forme des cultes et de l'enseignement du catéchisme dans toutes les paroisses du canton.

Et chez nous ?

Le catéchisme sous sa forme actuelle ne correspond plus aux attentes de notre société actuelle. Nous avons décidé de continuer cet enseignement sous forme d'un **groupe de scouts**. Les informations tous ménages vont vous parvenir incessamment.

Agrégation de notre pasteur à la cathédrale de Lausanne le 2 septembre à 17h.

Dès le mois de juillet, une nouvelle table des cultes va vous être envoyée par un tous ménage. Vous trouverez ces informations sur ce document.

Le contenu des cultes va être aménagé différemment : culte de Jeunesse famille méditatif ou classique. Et il y aura aussi des changements de lieu qui sont indiqués sur la table

Le temple de Chêne-Pâquier fête ses 350 ans et c'est aussi comme vous le savez certainement les 500 ans de la Réforme. Une fête aura lieu **le 21 octobre** au temple elliptique.

Une exposition itinérante « le selfie des protestants » aura lieu dans le temple du 19 au 24 octobre de 17h à 20h. Venez nombreux à ces 2 manifestations.

Quelques dates à agender

Assemblée de paroisse : le 12 novembre 2017. Venez dire votre avis sur ces nouvelles orientations.

Marché de Noël : le 3 décembre 2017 à Démoret

**Paroisse
catholique**



Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de l'église catholique d'Yverdon-les-Bains :

Eglise St-Pierre - Rue de la Maison-Rouge 14 - 1400 Yverdon-les-Bains

Secrétariat ouvert : mar-ven : 8h45-11h30 et ven : 14h00-16h00; 024 424 20 50;
secretariat@catholique-yverdon.ch – lien site internet UP <http://www.cath-vd.ch/cvd-parish/up-chasseron-lac/>

Offices religieux :

Mardi 18h30 Messe

Mercredi et jeudi 08h30 Messe

Vendredi 14h00 Messe

Comunidade Católica de Língua Portuguesa : Rue de la Maison-Rouge 14, 1400 Yverdon - mardi : 14h00-19h00h ; 024 424 20 50

Comunidad Católica de Lengua Española : av. Haldimand 17, 1400 Yverdon
079 651 92 76 - martes : 08h30-11h30 y 15h-17h – mcle.yverdon@gmail.com

Missione Cattolica Italiana – Mission catholique de langue espagnole du Canton de Vaud – Chemin de Beau-Rivage 1, 1006 Lausanne – 021 555 26 10

mission.espagnole.lausanne@cath-vd.ch

http://www.cath-vd.ch/cvd_mission/mision-cantonal-de-lengua-espagnola/



**Présentation
des forêts
communales de
Donneloye**

Elaboré dans le cadre du plan
de gestion 2014-2023

La forêt , ses atouts ...

☞ Source de bois de qualité pour la construction et le chauffage

Les forêts de Donneloye possèdent dans leur ensemble des bois utilisables pour la menuiserie, la charpente et bien sûr le chauffage. En 1999, l'ouragan Lothar a malmené une partie des forêts communales, elles ont depuis été reconstituées et produiront du bois de qualité.

Certifiées FSC, elles sont gérées durablement afin qu'il ne soit pas coupé plus de bois qu'il n'en pousse et que la forêt conserve à long terme tous ses atouts. Le plan de gestion permet d'établir ce qui pourra être prélevé dans les années à venir, mais aussi comment devront évoluer les peuplements dans le futur pour satisfaire tous les besoins de la société.

☞ La forêt protège

La Commune de Donneloye possède des forêts de protection le long de la Menthue ainsi que sur les berges de deux de ses affluents : la Barbeire et les Vernettes (Lombrax). Ces forêts protègent les berges des ruisseaux contre les glissements de terrain. Elles sont soumises à une gestion très stricte pour qu'elles puissent garantir leur rôle de protection dans le long terme.

☞ Refuge essentiel pour la faune et la flore ... et pour l'homme ?

Dans notre campagne, la forêt est le principal refuge de la faune sauvage.

De vieux bois et des arbres secs permettent la présence d'oiseaux nichant dans les cavités, d'insectes et de champignons du bois mort. Dans les lisières se développent également d'autres espèces animales et végétales. La présence de buissons notamment, offre gîte et nourriture aux oiseaux et aux mammifères comme le chevreuil.

... et pour l'homme ? Bien sûr, la forêt accueille qui veut venir s'y promener et profiter du calme et de la tranquillité. Dans le respect des lieux bien entendu.

Maintenir une forêt en bon état : un travail d'équipe entre les forestiers ... et VOUS !

Les forestiers mènent sans cesse un traitement particulier à proximité des infrastructures. Ils sécurisent non seulement les routes, mais aussi les chemins et les places d'accueil contre la chute éventuelle d'arbre.

Concernant le littering (dépôt "sauvage" de déchets en dehors des poubelles dans les espaces publics ou la nature), chacun est naturellement responsable de contribuer à maintenir une forêt propre et pleine de vie en emportant ses déchets avec lui !



... et ses spécificités

Les forêts de Donneloye occupent une surface de 90 hectares*. Elles se trouvent entièrement sur le terrain communal. Les forêts sont composées à 57% de feuillus et 43% de résineux. Les essences principales sont l'épicéa, le hêtre et le groupe frêne-érable. L'épicéa, de moins en moins adapté aux conditions de plaine, sera amené à diminuer ces prochaines années, tout comme le frêne atteint d'une maladie, la Chalarose.

🌀 Couper du bois ... pourquoi ?

On prélève les bois arrivés à maturité, on éclaircit la forêt pour que chaque arbre d'avenir ait la place nécessaire à son développement, on enlève les bois devenant instables ou dangereux dans les zones officielles parcourues par la population.

Le bois récolté est utilisé pour la production de bois d'œuvre pour nos maisons, charpentes, meubles, parquets ou jouets. Il chauffe également nos maisons grâce aux bûches ou aux plaquettes issues des bois de qualité inférieure. Donneloye dispose d'un chauffage à plaquettes alimentant le bâtiment communal.

En tant que propriétaire forestier et collectivité publique, les communes jouent un rôle moteur dans l'utilisation et la valorisation du bois de leur région.



Photographies : Sylvain Jorand, 2015

🌀 Données clés

Surface des forêts communales	90 hectares*
Localisation des forêts	Donneloye possède des forêts sur son territoire, mais aussi sur Cronay (Côte de la Menthue, en partie en réserve)
Volume de bois produit par la forêt chaque année	Un peu plus de 650 m ³
Volume de bois coupé entre 2005 et 2013	830 m ³ en moyenne par année (53% de résineux et 47% de feuillus)
Volume de bois sur pied	Environ 220 m ³ par ha, soit environ 20'000 m ³ au total
Essences forestières principales	Epicéa (28%), Hêtre (28%), Le groupe érable-frêne (15%), Sapin (10%)
Zones riches en biodiversité	Les lisières, et les haies, les vallons boisés où coule une rivière, les falaises de molasse aux Fours de la Baume, la zone humide des Billardes,
Accueil	De nombreux chemins utilisés par les promeneurs dont un sentier officiel aux Billardes
Faune	Chevreaux, sangliers, renards, blaireaux, oiseaux, batraciens, insectes, etc.



Le chemin continue vers une forêt vivante et saine !

La gestion forestière est primordiale pour que nos forêts permettent de remplir les fonctions recherchées : production de bois, protection contre les glissements de terrain et les chutes de pierres, mais aussi refuge pour la faune et la flore, lieu d'accueil.

Forestiers, bûcherons et employés municipaux effectuent un important travail au quotidien pour qu'elles conservent tous leurs atouts.

Le plan de gestion 2014-2023 des forêts communales de Donneloye revient sur l'état actuel de la forêt ainsi que sur les objectifs à atteindre à long terme.

NOTRE GARDE FORESTIER

Monsieur Jean-Philippe Deriaz
La Tuilière 9
1047 Oppens
Tél : 079 / 449 22 65

À votre disposition pour toute question concernant l'entretien de votre propre forêt ou les travaux en cours dans les forêts de Donneloye.

jean-philippe.deriaz@vd.ch

MUNICIPAL EN CHARGE DES FORÊTS

(législature 2011-2016)

Monsieur Jean-Michel Pache
Tél : 079 / 332 21 79

À votre disposition pour toute question concernant l'entretien des forêts communales.

info@donneloye.ch

Pour finir ... l'équation des forestiers :

À long terme, les forestiers devront veiller à anticiper les besoins de la société afin de conserver à Donneloye une forêt productive en bois d'œuvre mais également en bois énergie ... adaptée au climat ... mais aussi naturelle et capable de satisfaire les besoins de la population en matière de loisir et de tranquillité ... La forêt de demain se prépare environ 100 ans à l'avance ... ce n'est pas simple !

